ON TARIFFS AND TRADE

GENERAL AGREEMENT ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIAL TEX.SB/186 23 February 1977

Textiles Surveillance Body

Organe de surveillance des textiles

ARRANGEMENT REGARDING INTERNATIONAL TRADE IN TEXTILES

Notification under Article 3

Note by the Chairman

Attached is a copy of an agreement concluded under Article 3 between Sweden and Thailand covering blouses. Also attached is the Swedish letter of 2 December 1976, transmitting the relevant information in terms of Article 3:3. The original request contained in the letter of 14 July, to which reference is made in the Swedish notification has been circulated to you as an attachment to document TEX.SB/175 of 14 January.

ARRANGEMENT CONCERVANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

Notification conformément à l'article 3

Note du Président

La Suède et la Thaïlande ont conclu, au titre de l'article 3, un accord sur les blouses et chemisiers dont le texte est reproduit ci-après. Les membres de l'OST trouveront également ci-joint le texte de la lettre adressée par la Suède en date du 2 décembre 1976, qui contient les renseignements pertinents demandés au titre de l'article 3, paragraphe 3. La demande initiale énoncée dans la lettre du 14 juillet, dont la Suède fait état dans sa notification, a été distribuée aux membres de l'OST sous couvert du document TEX.SB/175 en date du 14 janvier.